

NORD BASSIN OCÉAN
CPTS
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ

Coordonner
pour mieux
soigner

Soins Non Programmés

Soirée du 22/06/2023 à 20h00
Au Centre d'Animation de Lanton

- ❖ Informations :
 - Refonte en cours de la **PDSA**
 - Développement du **SAS** 33 et SAS NBO
 - Présentation du poste de **Secrétaire d'accès aux soins**.
 - Etat de lieux des **filières d'accès direct** : Labo/radio
- ❖ Discussion entre les différents acteurs des SNP du territoire
Médecins Généralistes, urgentistes, SOS médecin, Radiologues, Biologistes.

Agnès Barreau et Hélène Caillaud

L'ARS envisage de modifier les gardes selon différents axes :

- Agrandir les **secteurs** de garde.
- Modifier les **horaires** de garde :
 - Début de la garde à partir de 8 h le samedi matin et
 - Modification des horaires de garde de soir à définir (22 ou 23h).
- Mettre en place de la **télé médecine** ou de téléconsultation avec les Infirmières libérales des différents secteurs.
- Généraliser les **maisons médicales de garde**.

Les perspectives d'évolution

Réunion le 13/04, en présence des différents secteurs de garde du 33, la régulation du 15, SOS-Médecins et du conseil de l'ordre. Bien que chaque territoire soit différent, l'ensemble de la réflexion tendait à dire :

- L'élargissement du **secteur** de garde est dangereux.
Allongement des distances parcourus, générateur de fatigue et de démotivation des médecins effecteurs.
- La modification des **horaires** de garde fait l'unanimité.
L'ARS doit donc étudier sa mise en place.
- L'utilisation des infirmières à domicile en **téléconsultation**, reste discutable.
A priori c'est une mauvaise méthode de prise en charge des patients (délégation de tâches?).
Bien que la régulation trouve cela très utile.
- **Maison médicale de garde**, à réfléchir en fonction des secteurs.
Celles déjà en fonctionnement ont parfois des difficultés à gérer le nombre de passages. Mais le recrutement des médecins semble facilité par la participation des remplaçants au planning des gardes.
- Nous avons défendu la **revalorisation du tarif** de garde.
Astreinte et tarifs de consultation en garde identiques régulés ou non.
- Une proposition de **SOS médecins** a été faite pour une partie du secteur du **médoc**.
Tous les participants semblaient d'accord sur la difficulté de prise en charge des patients pendant les gardes sur ce secteur. Donc le projet devrait voir le jour dans les prochaines semaines.

Peuvent donc être attendu :

- Modification des horaires de garde
- Utilisation des infirmières en téléconsultation
- Mise en place d'une Maison Médicale de Garde
- Revalorisation des tarifs de garde
- Extension des services de SNP

Quand pensez-vous ?

Service d'Accès aux Soins ou SAS

□ Objectifs du SAS :

- Éviter des passages aux urgences non médicalement justifiés.
- Réorienter le patient vers un parcours de soins ambulatoire et en priorité vers son MT.

□ Pour qui?

Toute personne qui exprime un besoin médical et qui n'a pas pu entrer en contact avec son médecin traitant.

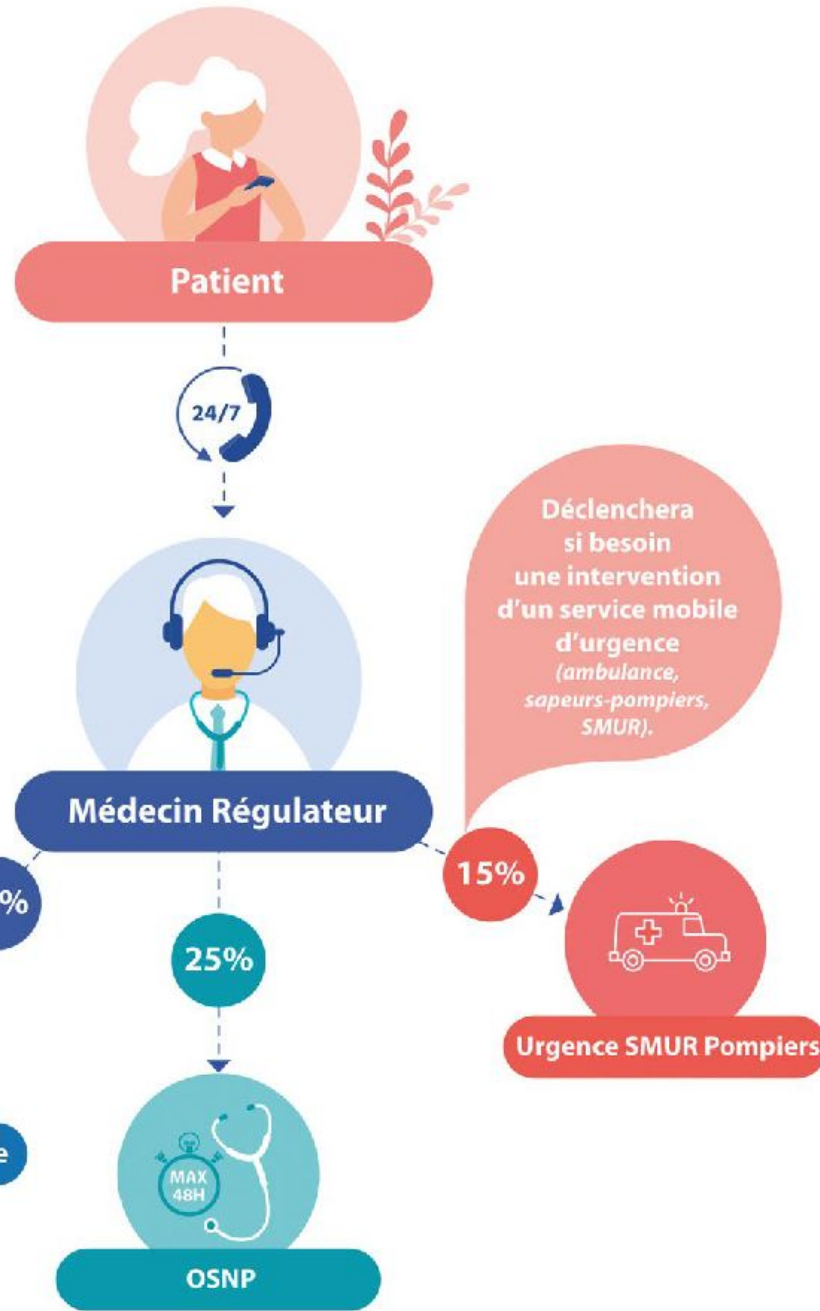
□ Par qui ? La régulation du 15

□ Quand ?

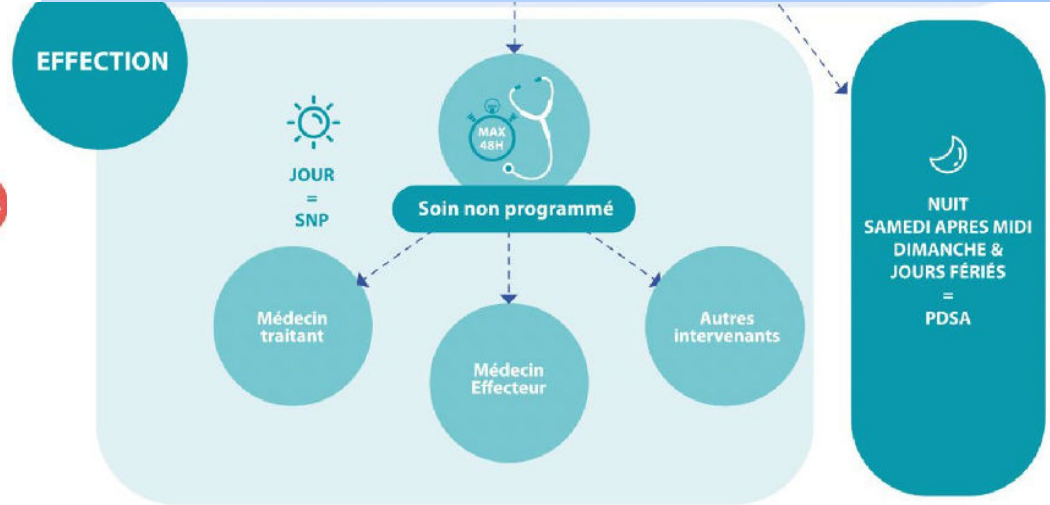
Les SNP sont organisés

- par le SAS : la semaine de 8 h à 20 h et le samedi matin de 8 h à 12 h,
- La PDSA : soirée, week-ends, jours fériés et nuit profonde.

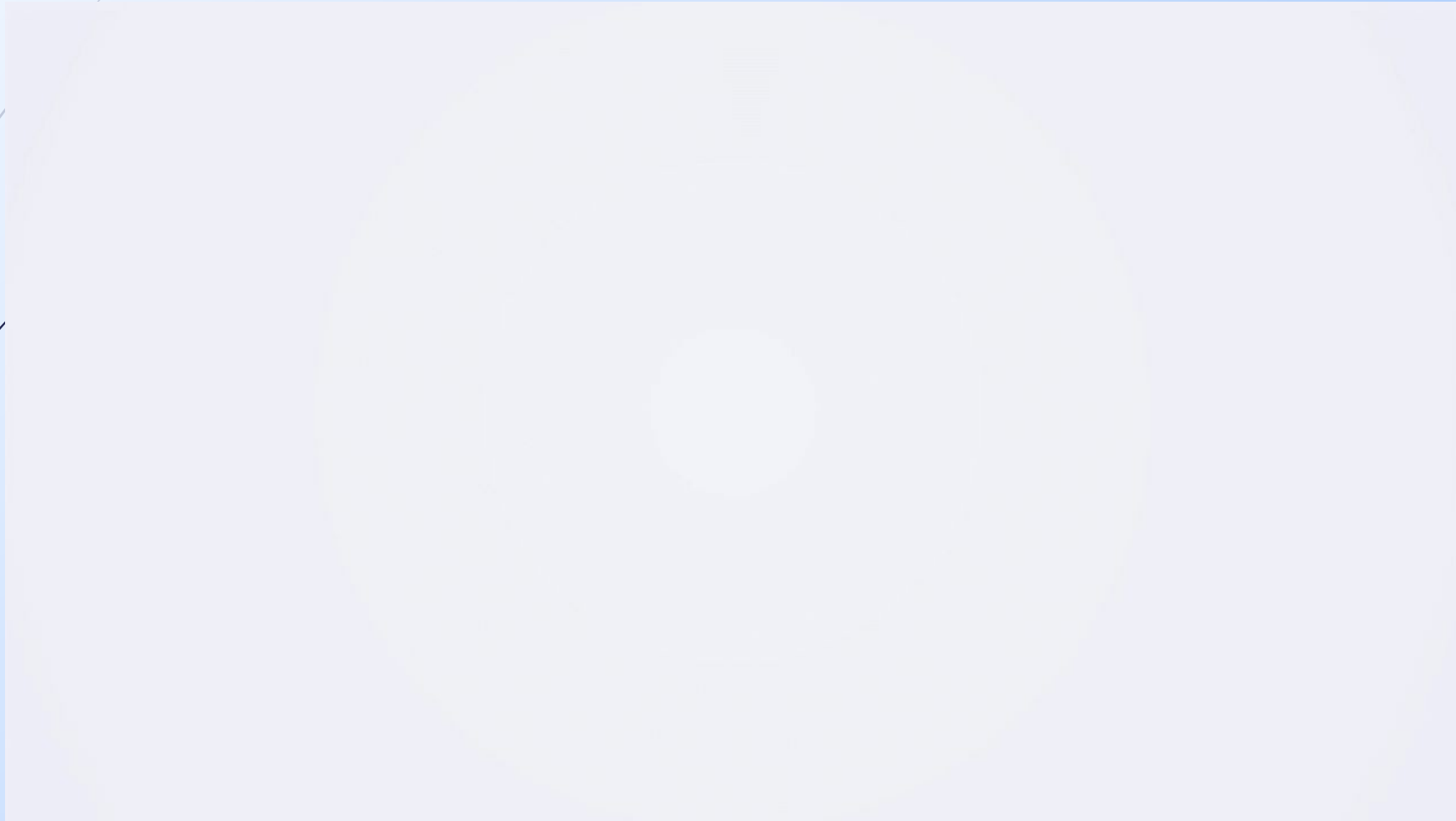
Comment fonctionne la régulation ?



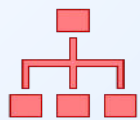
avec indication de rappeler le 15 si besoin



Présentation du SAS 33



Pourquoi participer au SAS ?

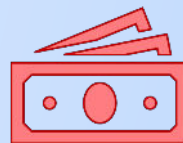


ORGANISATION FACILITÉE

- **Participation de manière choisie** sur des créneaux qui ne bouleversent pas votre organisation (pas de plage horaire imposée).
- Les créneaux de SNP ne sont **pas bloqués** pour le SAS : ils peuvent être utilisés pour la patientèle.
- Amélioration des conditions de travail par **l'entraide confraternelle** : les patients seront pris en charge si leur médecin traitant est absent et réciproquement le médecin aide ses confrères lorsqu'ils ne sont pas disponibles.

Libre Choix

- L'inscription au SAS n'est **pas obligatoire** et peut être modifiée à tout instant.



INDEMNISATION

- Forfait ROSP (1400€ / an) pour l'ouverture de 8 créneaux de SNP par semaine sur la plateforme nationale.
 - Majoration des honoraires : 15 €
 - MRT : Vous êtes Médecin traitant
 - SNP : Vous n'êtes pas MT
- $€ + \text{SNP/MRT} = 25 + 15 \text{ soit } 40 €$



GAIN DE TEMPS

- La **régulation** est faite en amont : la pertinence de la consultation est réelle.
- La **consultation** en soins non programmés est la plupart du temps **rapide**.

La plateforme SAS numérique

- Permet à la régulation de trouver les médecin effecteurs.
- C'est un agenda synchronisé via ProSantéConnect : <https://sas.sante.fr>

J'utilise un agenda en ligne compatible.

- Clickdoc, Doctolib, Kelldoc,
- Maincare, Maia, MonMédecin.org

Je renseigne mes créneaux de SNP sur mon agenda et m'inscris.

Automatiquement les créneaux de SNP sont visibles sur la plateforme SAS

Je n'est pas un agenda en ligne.

Je m'inscris et saisis manuellement mes créneaux de SNP.

Pas de mise à jour de mon agenda de consultation.

Visuel de la plateforme

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Un service de Santé.fr

Service d'Accès aux Soins
Un service de Santé.fr

← Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins ← Espace de formation ← FAQ @ Nicolas Ribaut

Consultation de médecine générale × Gujan-Mestras, Gironde × 🔍

Dr Durando Ingrid
Médecin généraliste

Accepte de prendre des patients en sus de ses disponibilités

Médecine générale

7 Allée des Cabanes, 33470 Gujan-Mestras

0766749994

Conventionné secteur 1

AUJOURD'HUI | **JOURS SUIVANTS**

Lun 27	Mar 28	Mer 1
10h45	10h30	10h15
	10h45	10h45
		11h00
		11h15

MODE CARTE

Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Balanos, La Motte, Pyla-sur-Mer, Arcachon, Audenge, BAS VALLON, LE TRONC VIGNEAU, TAGON, LE PUJAU, ILE DE MALPRAT, BALANOS, LA MOTTE, JAUMARD.

Dernière mise à jour le 10/06/2023

disponibilité **ÉDITER**

des périodes d'indisponibilité

complémentaires **ÉDITER**

etite traumatolo comme les sutures au cabinet.

?

Des Questions ?

SAS Nord Bassin Océan

- Nous avons créé un poste de secrétaire d'accès aux soins
 - Elle doit débuter en Juillet
 - Sera disponible le soir de 17 à 19h dans un premier temps.
 - Son rôle est d'accompagner les patients dans leur recherche de consultations de SNP.
 - Objectif trouver un rdv dans un délai de 24h.

- Le patient peut être ré-adressé (si pas d'urgence vitale) par :
 - Un Médecin généraliste,
 - Le service des urgences,
 - Les pharmaciens
 - Ou sur demande de la régulation/ SAS33.

06 77 02 15 78

SAS Nord Bassin Océan

- Orientation selon cette chronologie :
 - Médecin Traitant du patient
 - Si indisponible, les associés de la maison médicale,
 - Enfin le médecin de garde par anticipation (Pour éviter d'attendre 20h).

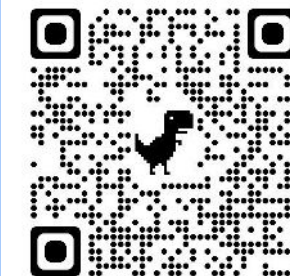
- Le SAS de la CPTS
 - Reconnue et même soutenue par l'ARS, un peu moins par l'ASSUM.
 - Vous donne le même droit de cotation SNP ou MRT (15 €)
 - **MRT** (Vous êtes Médecin traitant)
 - **SNP** : Soins Non Programmé, vous n'êtes pas le MT

G + SNP/MRT = 25 + 15 soit 40 €

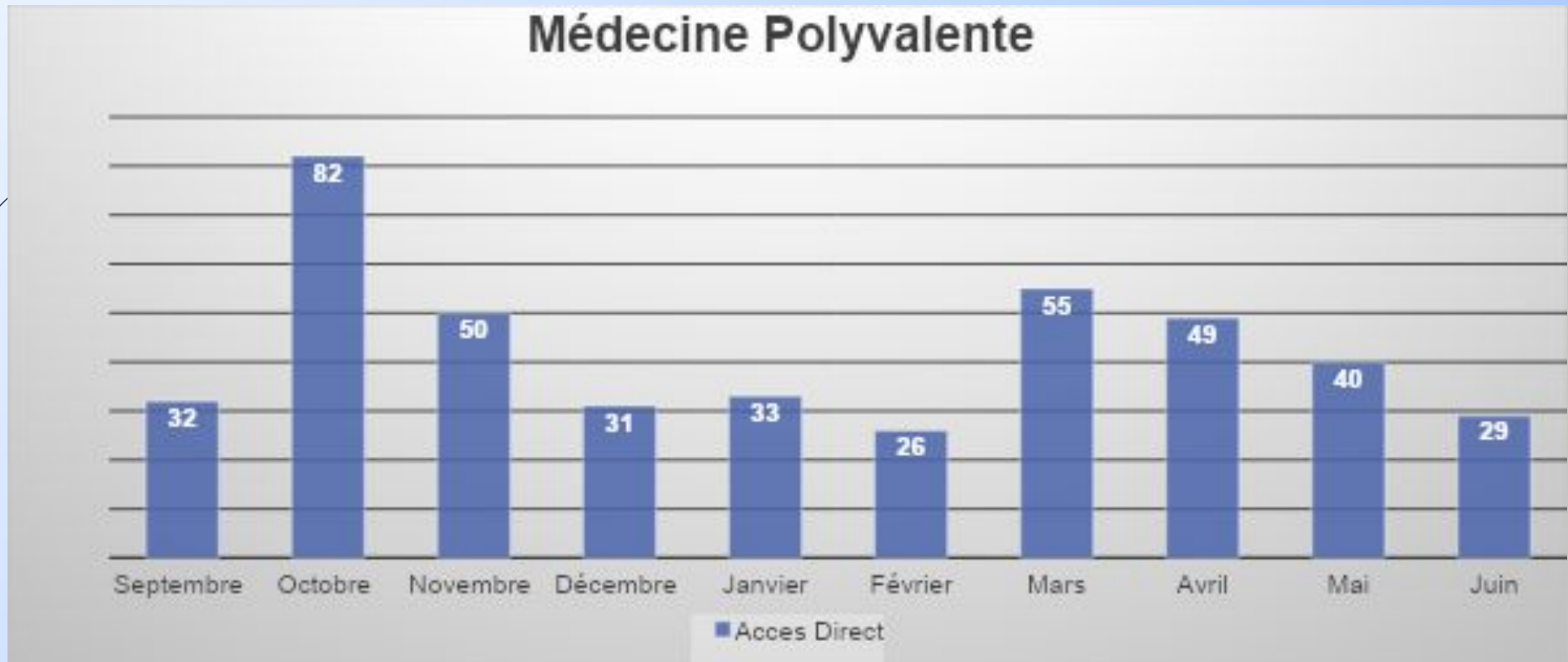
Etat des lieux des accès directs

- Accès direct à la radiologie d'Arès :
 - 06 67 29 43 72
- Accès direct au laboratoire : 05 56 03 86 40 de 7h à 18h
 - 06 13 57 65 97 (Après 18h ou week-end/fériés)
- Accès direct aux hospitalisations :
 - 07 54 36 48 80

Les numéros utiles aux médecins sont accessibles sur notre site internet protégé par un mots de passe : medecincpts
<https://cpts-nordbassinocean.site-sante.fr/>



Bilan des Hospitalisations en accès direct



Merci pour votre attention !

